

LE LIVRET DE L'ÉLECTEUR ET DU CANDIDAT



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE BONSECOURS

Deviens acteur de ta commune!



LE CME, QU'EST CE QUE C'EST ?

Chers enfants,

Le CME est une assemblée d'enfants scolarisés en classe de cm2 dans les écoles José Maria de Heredia et Notre Dame de Nazareth.

Le Conseil Municipal des Enfants permet aux jeunes élus :

- de participer à la vie de la Commune
- d'exprimer leurs idées
- de réaliser des projets
- d'apprendre à mieux connaître leur commune
- de rencontrer d'autres jeunes
- de rapporter la parole de tous les enfants bonauxiliens
- de mettre en œuvre des projets cohérents
- de participer aux commémorations et manifestations organisées par la Commune.

Être élu au CME, c'est donc participer à une "petite aventure" pour t'aider à grandir et te préparer à devenir le citoyen de demain qui exercera pleinement ses droits en allant voter en toute conscience et en participant à la vie de la collectivité.

Alors si tu souhaites devenir acteur de ta Commune : rejoins le Conseil Municipal des Enfants !

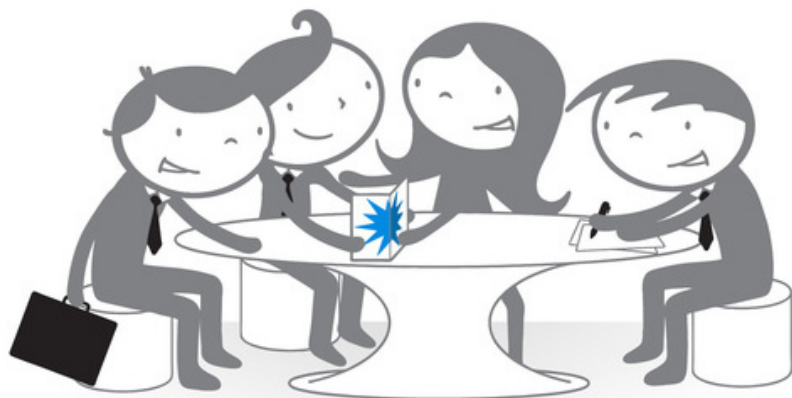
Le Maire
Laurent GRELAUD



LES MISSIONS DE CONSEILLERS

SI TU ES ÉLU, TU DEVRAS T'ENGAGER À FAIRE DE TON MIEUX
POUR :

- exprimer et défendre tes idées
- agir dans l'intérêt collectif
- savoir écouter et respecter les autres, mettre à profit tes idées et accepter les divergences d'opinion
- donner naissance à des projets en rapport avec les besoins de tes camarades d'école
- rester en relation avec les autres enfants de Bonsecours à travers la vie scolaire par exemple, pour leur parler des travaux du CME et récolter leur avis
- être toujours présent et ponctuel aux réunions et aux manifestations nécessitant la présence des membres du CME, tout en étant conscient de l'importance de ton rôle au sein de la Commune
- être disponible tout au long de ton mandat, sans négliger ton travail scolaire qui reste bien sûr prioritaire sur tes obligations de jeune conseiller.





LES ÉLECTIONS

POUR ÊTRE CANDIDAT :

- Tu dois être scolarisé en CM2 à l'école JM de Heredia ou Notre Dame de Nazareth.
- Tu dois être domicilié à Bonsecours.
- Tu dois déposer ta candidature et avoir une autorisation parentale.
- Tu dois présenter tes motivations aux autres enfants.

POUR ÊTRE ÉLECTEUR :

- Tu dois être scolarisé en CM2 à l'école JM de Heredia ou Notre Dame de Nazareth
- Avoir une carte d'électeur qui te sera remise par le Maire

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE :

Tu dois présenter tes idées ou tes projets aux autres enfants de CM2 afin de les convaincre de voter pour toi.

LE DÉROULEMENT DU VOTE :

Les élections se dérouleront dans ta classe (sur un seul tour d'après la liste des candidats). Tu devras choisir les enfants que tu estimes les plus à même d'exercer la mission d'élu.

Le jour du vote, tu devras :

- avoir ta carte d'électeur
- prendre le bulletin de vote et une enveloppe
- aller dans l'isoloir, entourer les noms des enfants que tu auras choisis, fermer l'enveloppe
- mettre ton enveloppe dans l'urne et signer la feuille d'émargement en face de ton nom

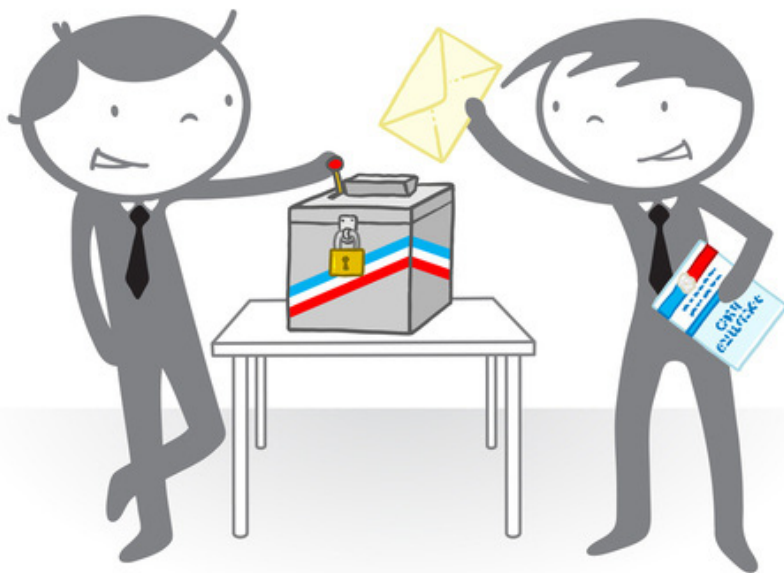
APRÈS LE VOTE

L'Élu adulte ouvre l'urne, compte avec ses assesseurs le nombre d'enveloppes et les range par paquet de 10.

Les enveloppes sont déposées sur la table et les enfants non candidats peuvent procéder au dépouillement.

Un enfant ouvre l'enveloppe, un autre lit à haute voix les noms entourés sur le bulletin et un Elu adulte enregistre le nombre de voix sur la feuille de pointage.

Les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont élus. L'Élu adulte proclame le nom des Elus. Les résultats sont affichés à l'école et à la mairie.



ATTENTION



Une enveloppe vide est considérée
comme un vote blanc.



Un bulletin barré, raturé ou déchiré
ne compte pas : c'est un bulletin nul.

LE MANDAT D'UN CONSEILLER DU CME

- La liste des Elus sera affichée dans l'école après les élections.
- Les nouveaux conseillers se réuniront quelques jours après avec les Elus adultes lors d'une réunion de commissions pour se connaître et échanger autour des premières demandes et attentes des jeunes conseillers. Les Elus adultes les informeront sur le déroulement du mandat de conseiller municipal et sur la méthode de mise en place d'un projet. Lors de cette commission, ils planifieront ensemble les prochaines réunions de commissions.
- Les jeunes Elus se réuniront ensuite pour la première séance plénière, qui sera présidée par Monsieur le Maire et les Elus adultes. Le Conseil Municipal des Enfants sera alors officialisé.
- Tout au long du mandat, les enfants se réuniront en commissions à la mairie en dehors des heures de classes. Ils se répartiront le travail par thème de projet et seront guidés par un Elu adulte de Bonsecours pour travailler sur leurs idées et leur mise en place.
- L'ensemble du CME se retrouve en séance plénière 3 fois par an dans la salle des Mariages de la Mairie pour exposer les projets et faire le bilan des actions menées.



Exemples d'actions menées par le CME

- Journée de sensibilisation au handicap
- Rencontres intergénérationnelles
- Participation au Téléthon
- Campagne de ramassage des déchets





LEXIQUE

BULLETTIN DE VOTE : papier sur lequel est inscrit le nom des candidats

CAMPAGNE ÉLECTORALE : période durant laquelle les candidats peuvent présenter leurs idées afin d'obtenir les voix des électeurs.

CANDIDAT : personne qui se propose pour être choisie par les autres pour remplir un rôle.

COMMISSION : ensemble de personnes qui se réunissent pour étudier un projet.

CONSEIL MUNICIPAL : Assemblée de personnes élues par les habitants de la commune, chargée de gérer les affaires de la Commune et qui examine les sujets à traiter avant de prendre une décision.

ÉLECTEUR : personne qui participe à la désignation de quelqu'un par un vote.

ISOLOIR : petite cabine dans laquelle l'électeur prépare son vote sans que personne ne puisse le voir.

LISTE D'ÉMARGEMENT : liste établie à partir de la liste électorale, elle reprend tous les noms des personnes pouvant voter.

MANDAT : mission confiée pour un temps donné, par des électeurs, à une personne élue, afin qu'elle agisse en leur nom.

SÉANCE PLÉNIÈRE : réunion qui rassemble la totalité des personnes concernées par un sujet.

URNE : boîte dans laquelle on dépose un bulletin de vote.

